

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 26/01/2006 - Convocation du 20/01/2006  
Compte rendu affiché le : 03/02/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mlle Sylvie VEYRIER

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	17
Votants	24

**Présents :** M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. CHRETIN; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle MILLET

**Absents représentés :** Mme MARMONIER (pouvoir à Mme GLATARD); M. BELLOT (pouvoir à Mlle MILLET); Mme BROSSARD (pouvoir à Mlle VEYRIER); Mme WYMAN (pouvoir à Mme BOUHEY); M. GONDELAUD (pouvoir à M. RODRIGUEZ); Mme BERRA (pouvoir à M. FAURE); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN)

**Absents excusés :** M. MEYER; M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG.

### Objet : Centre aéré : Maîtrise d'oeuvre

Dans le cadre de la réutilisation des bâtiments de l'ancien centre nautique, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'oeuvre à intervenir pour le réaménagement des abords et la création d'une plate-forme en stabilisé, ainsi que la remise en état de la couverture et l'aménagement intérieur des surfaces des anciens vestiaires.

Il s'agit de réaménager environ 730 m<sup>2</sup> dont 615 directement utilisables par le centre aéré dès cet été, le solde étant destiné au déstockage de différentes natures, notamment au profit des services techniques.

Le contrat à intervenir avec l'équipe de maîtrise d'oeuvre prévoit une rémunération totale du maître d'oeuvre à hauteur de 55 688,62 € HT. Cette somme est calculée forfaitairement par application d'un taux de rémunération de 9,5 % sur le coût prévisionnel hors taxes des travaux.

La maîtrise d'oeuvre est assurée par 4 cabinets spécialisés sous la direction d'Archi-Gones.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Marchés Publics notamment pour ce qui concerne les marchés de maîtrise d'oeuvre,
- CONSIDERANT la procédure de sélection d'une prise de maîtrise d'oeuvre destinée à assurer la conception et le suivi des travaux de création d'un centre aéré dans les vestiaires de l'ancien centre nautique,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre pour l'affaire considérée, marchés répartis comme suit :**

ENTREPRISES	MONTANT TOTAL
<i>Archi-Gones SARL</i>	33 098,62 €
<i>Bageco Sarl</i>	10 000,00 €
<i>Structures Bâtiment Sarl</i>	2 890,00 €
<i>ICT Sarl</i>	9 700,00 €

- **DIT que la dépense est prévue au budget communal à l'article 2313 de l'opération**
- **AUTORISE également Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 26 janvier 2006  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 06/02/2006  
Publication ou affichage du 06/02/2006  
Paul LAFFLY,  
Maire.